

Editorial**Aux membres du
Conseil fédéral...**

La réforme du gouvernement est un chantier continu. On parle de la présidence, mais on évoque aussi la création d'un département pour la formation, la recherche et l'innovation (FRI), ou de regroupements d'offices. Même le très officiel Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST - nommé par le Conseil fédéral pour le conseiller) invite le gouvernement à agir. Aujourd'hui, tous les partis, tous les responsables de la formation et de la recherche et tous les cantons sont unanimes. La balle est vraiment dans le camp du Conseil fédéral.

Selon le CSST, il est temps d'adapter les structures existantes. Il s'agit de créer les conditions pour faciliter la souplesse de gestion des hautes écoles liée à l'accélération des connaissances, la mobilité des étudiants, la concurrence internationale, le rythme des transferts de connaissances entre formation, recherche, économie et société. Là où prévaut l'individualisme et le cantonalisme, c'est la mise en commun des moyens qui s'impose. Là où domine la multiplicité des acteurs et des décideurs, c'est la cohérence qui est de mise.

L'organisation du Conseil fédéral date de 1848. Le socle du paysage suisse des hautes écoles de 1968. Au Conseil fédéral de prendre le leadership, au moment où il s'agit de débattre de deux lois essentielles sur la coordination entre les hautes écoles ainsi que sur la recherche et l'innovation. Avec un-e ministre - parmi les «sept sages et visionnaires» qui nous gouvernent - comme responsable de la priorité nationale touchant l'avenir de millions de Suisses.

Claude Comina,

Coordinateur du Réseau FUTURE

TVA à taux unique**Moins 230 millions pour
la formation**

Le projet de TVA à taux unique à 6,2% du Conseil fédéral entraîne pour les institutions suisses de formation et de recherche un surcoût annuel de quelque 230 millions de francs. La charge administrative des hautes écoles, en revanche, ne s'allège pas.

Elaboré par le Conseil fédéral, le projet de simplification de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans sa partie B vise à remplacer les trois taux actuellement en vigueur de 7,6%, 2,4% et 3,6% par un taux d'imposition unique de 6,2%. Ce projet prévoit par ailleurs la suppression de 21 exceptions fiscales sur 29, ce qui, à l'avenir, soumettrait les prestations de formation à la TVA.

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a examiné le projet pour la première fois le 31 août 2010. Elle propose au Conseil national de le renvoyer au Conseil fédéral et demande notamment d'inscrire la formation dans le catalogue des exceptions. Les acteurs du paysage suisse de la formation saluent cette proposition.

Des désavantages concurrentiels

Si, comme le prévoit le Conseil fédéral, les prestations de formation sont soumises à la TVA, les hautes écoles et institutions de recherche suisses doivent s'attendre à un surcoût annuel de 230 millions de francs, selon les calculs réalisés en 2007 par la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées Suisses (KFH) et la Conférence suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP). La charge supplémentaire effective devrait même être supérieure étant donné que les capacités ont été augmentées depuis cette projection et que toutes les organisations de formation ne sont pas prises en compte dans le calcul.

En outre, les institutions suisses de formation risquent d'être désavantagées par rapport à leurs concurrents internationaux, dans la mesure où les prestations de formation ne sont pas soumises à la TVA dans la plupart des Etats de l'Union européenne.

**Les dispositions actuelles
régissant les décomptes
de prestations entre les
institutions de formation
doivent être maintenues.**

Pas d'allègement administratif

Aujourd'hui déjà, la coexistence de différents taux d'imposition ne pose pas de problème majeur dans les hautes écoles. Par ailleurs, la plupart de leurs prestations imposables étant soumises au taux normal, la mise en place d'un taux unique n'allègerait que très peu leur charge administrative. L'objectif principal du projet du Conseil fédéral, à savoir la simplification de la TVA, n'est donc pas atteint pour les hautes écoles.

Ce projet ne permet pas de résoudre les difficultés existantes: ainsi, la délimitation entre les subventions imposables et non imposables demeurera toujours aussi laborieuse et complexe dans le nouveau système. En outre, le projet pénalise les hautes écoles dont l'organe responsable est constitué de représentants de plusieurs cantons (par exemple sous forme de concordat) et, partant, de plusieurs communautés. Ces hautes écoles doivent à nouveau payer des impôts sur les prestations fournies d'une école partenaire à l'autre ou sur les prestations fournies à un canton responsable. En revanche, les hautes

Suite de la page 1

écoles dont l'organe responsable est une seule communauté (un canton, par exemple) demeurent exonérées de la TVA.

Avec la loi sur la TVA du 12 juin 2009 et l'ordonnance y afférente du 27 novembre 2009, les hautes écoles disposent d'une base adaptée à la pratique, qui leur permet de régler correctement et efficacement leurs opérations de TVA. Les dispositions actuelles régissant les décomptes de prestations entre les institutions de formation et de recherche doivent par conséquent être maintenues dans la partie B de la réforme. Certaines prestations de formation doivent aussi être exonérées de la TVA.

*Communiqué de presse de la CER-N:
<http://www.parlament.ch/f/mm/2010/pages/mm-wak-n-2010-08-31.aspx>*

Impressum

Münstergasse 64/66
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2010

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.



Retour sur investissement à hauteur de 160% de FP7

Le retour financier du 7^e programme-cadre de recherche de l'UE (FP7) est supérieur à celui de FP6, comme le montrent les subsides obtenus au cours des trois premières années de FP7 (2007–2009): la Suisse a recueilli 562 millions de francs, soit 4% du total des subventions allouées. Si l'on compare ce chiffre à l'investissement réalisé (2,5% du budget de FP7), notre pays enregistre un retour sur investissement de 160%. Ces résultats sont tirés d'un bilan intermédiaire du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER).

www.sbf.admin.ch → Documentation → Publications

Ranking de Shanghai 2010: hautes écoles suisses bien placées

Comme en 2009, les hautes écoles suisses obtiennent d'excellentes places dans le ranking de Shanghai de 2010. L'EPFZ occupe le 23^e rang du classement général et est ainsi la meilleure haute école d'Europe continentale, à l'instar de l'année passée. Elle est suivie par les universités de Zurich (51^e rang) et de Bâle (86^e rang). Les hautes écoles suisses brillent également dans les classements par domaines. L'EPFZ se trouve au 9^e rang en matière de sciences de base et mathématiques, tandis que l'EPFL décroche la 1^{re} place en ingénierie et informatique en Europe continentale.

www.arwu.org

Loi sur la recherche: message prévu pour 2011

Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la révision totale de la Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) et chargé le Département fédéral de l'Intérieur (DFI) de modifier le projet de loi en quelques points particuliers. Le gouvernement publiera le message sur la LERI durant le deuxième trimestre de 2011.

Klara Sekanina nommée directrice de la CTI

Le Conseil fédéral a nommé Klara Sekanina, 44 ans, directrice de l'Agence pour la promotion de l'innovation (CTI). Elle est actuellement membre du Conseil de fondation de la Fondation nationale pour le développement de l'économie nationale suisse au moyen de recherches scientifiques. Klara Sekanina dirigera le secrétariat de la CTI dès le début de l'année 2011.

Une nette augmentation du nombre d'étudiants

A l'automne 2010, le nombre d'étudiants des hautes écoles suisses devrait augmenter de 8000 à 10 000 pour atteindre quelque 206 000 étudiants, soit une croissance de 4 à 5%. Cette augmentation devrait rester soutenue au moins jusqu'en 2013 (3% à 4% de hausse par année). C'est ce que montrent de nouveaux scénarios de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

www.bfs.admin.ch → Thèmes → Education, science → Scénarios pour le système de formation

Une alliance pour assurer le financement des hautes écoles

Une alliance formée de politiciens cantonaux et nationaux actifs dans l'éducation réclame, dans différentes interventions déposées au Conseil national et au Conseil des Etats (10.3495, 10.3521, 10.3537), que le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) soit à l'avenir préservé de restrictions budgétaires linéaires. Par ailleurs, les membres de l'alliance estiment que les messages FRI 2012 et 2013–2016 doivent être conçus de telle sorte que le paiement des subventions soit assuré.

Corrigendum

Dans la FUTURE News n°32 de mai 2010, nous parlions des coûts des hautes écoles en 2008. Nous avons indiqué que les dépenses des hautes écoles spécialisées se montaient à 3,4 milliards de francs, au lieu de 2,4 milliards (source: Office fédéral de la statistique).

news

Formation et recherche

Pas de position de leader de la Suisse sans investissement

Des investissements supplémentaires et durables sont indispensables si la Suisse veut garder sa position de pointe dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI).

Telle est la conclusion d'un séminaire organisé par le réseau FUTURE en juin dernier sur le thème: «Quelle politique FRI pour la Suisse 2020?». Des parlementaires fédéraux des deux Chambres ont entendu deux témoins – personnalités du monde académico-scientifique de France et d'Allemagne – et les cinq responsables des institutions suisses de formation et de recherche (universités, hautes écoles spécialisées, Conseil des EPF, Fonds national de la recherche et Académies scientifiques).

Suite à la crise financière et économique, les pays ont compris la nécessité d'investir massivement dans la formation et la recherche pour rester dans la course de la concurrence internationale et rattraper leur retard. Si nos institutions de formation et de recherche sont excellentes et permettent à notre pays de se situer à la pointe de l'innovation et de la compétitivité, nos voisins nous envient cette position; ils ont décidé de mettre le prix pour la rejoindre:

- la France a décidé un engagement financier de + 10% par année de 2007 à 2012 et prépare un engagement de 22 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche;
- l'Allemagne a résolument épargné ces domaines des programmes d'austérité mis en place.

Ces constatations viennent confirmer la nécessité d'une politique d'investissement stable et durable, telle que souhaitée dans des interventions parlementaires déposées en juin dernier et soutenues par des parlementaires de toutes les tendances. Ces parlementaires ont la ferme intention de concrétiser, dans les prochains débats sur les messages 2012 et 2013-2016, leur soutien à une Suisse de la formation et de la recherche de qualité et apte à affronter la compétition internationale.

Josiane Aubert, conseillère nationale
Vice-présidente du Team politique
FUTURE

Bourses d'études

L'initiative des étudiants ou le concordat?

Le 20 juillet 2010, l'Union des étudiantes de Suisse (UNES) a lancé une initiative populaire relative aux bourses d'études: l'organisation souhaite en effet que l'octroi des allocations de formation soit délégué à la Confédération et que cette compétence soit ancrée dans la Constitution. L'objectif est d'harmoniser les régimes cantonaux de bourses d'études, qui présentent actuellement d'importantes disparités. Les 100 000 signatures nécessaires doivent être recueillies d'ici au mois de janvier 2012.

Par ailleurs, la procédure d'adhésion des cantons au concordat sur les bourses d'études de la Conférence

suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) est en cours. Pour l'heure, trois cantons ont adhéré à ce concordat qui vise à harmoniser les législations cantonales sur les bourses d'études, notamment les dispositions relatives aux ayants droit, à la limite d'âge, à la durée du soutien financier ou au montant minimal d'une allocation complète. Celle-ci s'élève au moins à 16 000 francs pour les formations du degré tertiaire. Le concordat définit en outre des principes pour le calcul des bourses.

Des revendications plus grandes

Selon les étudiants, ces dispositions ne vont pas assez loin, un montant minimal de 16 000 francs ne suffisant pas à couvrir les frais d'études ni le coût de la vie. C'est pourquoi le texte de l'initiative réclame des aides financières publiques garantissant aux étudiants un «niveau

de vie minimal». L'UNES critique par ailleurs le fait que le concordat limite le choix de la formation dans la mesure où les étudiants pourraient craindre d'être pénalisés en cas de changement de canton du fait de la péréquation financière intercantonale. Enfin, l'organisation estudiantine estime qu'un concordat revêt un caractère moins contraignant qu'un article constitutionnel.

www.stipendieninitiative.ch
www.edk.ch/dyn/20073.php

Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la recherche, la formation et l'innovation.